

CHG2MC

2015 - 2016

Master de spécialisation en chirurgie

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **chg2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

| | |
|--|---|
| Introduction | 2 |
| Profil enseignement | 3 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation | 3 |
| - Structure du programme | 3 |
| - Programme détaillé | 3 |
| - Programme par matière | 3 |
| - Cours et acquis d'apprentissage du programme | 3 |
| Informations diverses | 4 |
| - Conditions d'admission | 4 |
| - Evaluation au cours de la formation | 5 |
| - Gestion et contacts | 5 |

CHG2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en chirurgie (A.M. du 12.12.2002 publié le 20.02.2003).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en chirurgie, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein. Le plan de stage établi avec le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

CHG2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en chirurgie (A.M. du 12.12.2002 publié le 20.02.2003).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein. Le plan de stage établi avec le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

CHG2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Première partie - Formation de base

Ces deux premières années de formation comprennent

- un enseignement théorique : Indications opératoires et techniques chirurgicales, y compris la pathologie générale, l'anesthésie loco-régionale et générale, la réanimation et la traumatologie, les soins d'urgences.
- des séminaires (y compris 6h de formation à la communication)
- une formation clinique encadrée organisée dans les services de stages.

L'enseignement théorique s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

Deuxième partie - Formation supérieure

Quatre années de formation comprenant :

- des séminaires (Séminaires disciplinaires et interdisciplinaires de chirurgie thoracique et vasculaire, de chirurgie digestive et pédiatrique, de transplantation d'organes, de chirurgie vasculaire et thoracique, de chirurgie digestive et pédiatrique, d'oncologie).
- une formation clinique encadrée (Démonstrations cliniques de chirurgie digestive et générale, de chirurgie de transplantation d'organes, de chirurgie vasculaire et thoracique).

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

CHG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en chirurgie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en chirurgie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Une évaluation continue est assurée par le maître de stage et transmise au président de la commission sur le formulaire prévu. L'évaluation annuelle est faite sur base de ces formulaires et de la participation effective à l'enseignement (universitaire et organisé par les sociétés scientifiques).

Des examens fédéraux sont organisés par le Ministère de la santé publique, en 2e et 6e années (épreuve finale) de formation.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat sollicite, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'inscription à l'épreuve finale n'est autorisée que si le candidat fait état d'une publication et d'une communication en rapport avec la spécialité.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en chirurgie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat du département de chirurgie
Tél. 02 764.14.00

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

| | |
|--------------------------|---|
| Sigle | MEDE |
| Dénomination | Faculté de médecine et médecine dentaire |
| Adresse | Avenue Mounier 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35 |
| Secteur | Secteur des sciences de la santé (SSS) |
| Faculté | Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE) |
| Mandats | Dominique Vanpee Doyen |
| Commissions de programme | Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED) |

Responsable académique du programme : [Jan LERUT](#)

Jury:

Personnes de contact